An. 5900
part.

DISTRIBUTION

DES PRIX

AUX ÉLÈVES

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,

POUR LE COURS D'ÉTUDE L'AN VI.

Case
FRC
27948

FRIMAIRE, AN VII.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISTRIBUTION DES PRIX

AUX ÉLÈVES

DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,

POUR LE COURS D'ÉTUDE DE L'AN VI.

Procès-verbal de la séance publique du Conservatoire de Musique, en la salle du Théâtre de la République et des Arts, le 14 frimaire an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le 14 frimaire, an 7 de la République Française, le *Ministre de l'Intérieur* a distribué les Prix décernés aux Élèves du Conservatoire de Musique, pour le cours d'étude de l'an 6.

Cette distribution se fit, en séance publique du Conservatoire de Musique, dans la salle du Théâtre de la République et des Arts.

A six heures du soir (1), le Conservatoire de Musique

(1) Le Ministre de l'Intérieur, l'Institut national, les Savans étrangers, le Département de la Seine, le Bureau central, les Présidens des douze Administrations municipales du canton de Paris, les Commissaires du Directoire près les mêmes Administrations, les États-Majors de la dix-septième division militaire et de la place de Paris, et le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de Musique, se réunirent dans une des salles du

exécuta un exercice musical, dans lequel les Elèves qui ont obtenu des Prix, remplirent les parties de *Solo*. Cet exercice fut exécuté dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

Invocation à la Liberté.

1°. Ouverture de l'Hôtellerie Portugaise, par le citoyen Chérubini.

2°. Scène du troisième acte d'Anacréon, par le citoyen Grétry, chantée par la citoyenne Clotilde Romain. *(Second Prix.)*

3°. Sonate à trois Piano, par le citoyen Hyacinthe Jadin, exécutée par les citoyens Pradère *(premier Prix)*, Mérand et Braun *(seconds Prix)*.

4°. Sonate de Flûte, par le citoyen Devienne, exécutée par le citoyen Alex. Moudru. *(Second Prix.)*

5°. Scène du Mariage de Figaro, par Mozart, chantée par la citoyenne Desmares. *(Second Prix.)*

6°. Symphonie concertante pour Flûte, Hautbois, Cor et Basson, par le citoyen Devienne, exécutée par les citoyens Grandjean, Gilles, Lambert (1) et Judas. *(Premiers Prix.)*

SECONDE PARTIE.

7°. Symphonie pour Instrumens à vent, par le citoyen Méhul.

8°. Sapho, scène par le citoyen Langlé, chantée par la cit. Chevalier. *(Premier Prix décerné l'an dernier.)* Un *Solo* de Clarinette sera exécuté par le cit. Pierre Petit. *(Second Prix.)*

9°. Concerto de Violoncelle, par Reickart, exécuté par le citoyen Guérin. *(Premier Prix.)*

Théâtre des Arts. (Le foyer public avoit été réservé pour cet effet.) Ils se rendirent aux places qui leur avoient été préparées, au lieu dit *l'Amphithéâtre*, pour entendre l'exercice. Le Président de l'Institut national prit siége à la droite du Ministre de l'Intérieur, à sa gauche étoit le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire.

(1) Le citoyen Lambert ne put remplir sa partie dans ce morceau, un mal de lèvres lui ôtant la faculté d'exécuter. Le citoyen Auguste Blangy, comme lui élève du citoyen F. Duvernoy, se présenta pour le remplacer : il exécuta, à première vue, avec le plus intéressant succès.

10°. Concerto de Clarinette, par le citoyen X. Lefèvre, exécuté par le citoyen Franco. *(Premier Prix.)*

11°. Concertante de Violon, par le citoyen Pleyel, exécutée par les cit. Verdiguier *(premier Prix)* et Guenée *(second Prix.)*

12°. Morceau d'ensemble, par le citoyen Gossec, chanté par les Elèves du Conservatoire.

Extrait de l'Hymne à Voltaire, par le citoyen Chénier.

. . . . . .

Dieu de la Liberté, chéris toujours la France ;
Fertilise nos champs, protége nos remparts ;
Accorde-nous la paix, et l'heureuse abondance,
Et l'empire éternel des arts.

Donne-nous des vertus, des talens, des lumières,
L'amour de nos devoirs, le respect de nos droits,
Une liberté pure, et des loix tutélaires,
Et des mœurs dignes de nos lois.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Le Ministre de l'Intérieur, les Inspecteurs de l'Enseignement du Conservatoire de Musique, et le Commissaire chargé de l'organisation de cet établissement, se rendirent sur une estrade préparée pour la distribution des Prix.

Les Élèves du Conservatoire étoient placés au fond de la salle, les Professeurs à droite et à gauche de l'estrade ; en avant étoient les Élèves ayant remporté les Prix.

Le Ministre de l'Intérieur adressa aux Élèves du Conservatoire le discours suivant :

JEUNES CITOYENS,

Vous venez de donner des preuves intéressantes de vos progrès devant une assemblée digne de les apprécier. Vous avez reçu de sa part la récompense la plus flatteuse de vos efforts, par la manière dont ils ont été accueillis. Maintenant vous êtes pressés de recevoir, en présence de ce public si respectable, les Prix particuliers que vous avez mérités. Chargé par le directoire exécutif de vous les distribuer en son nom, je ne vous les ferai point attendre : je conçois votre impatience. Si je prends ici la parole, ce n'est pas pour retarder votre triomphe par les longueurs d'un discours étudié et nécessairement bien foible après les douces émotions que vos voix et vos instrumens viennent de faire naître. Mais je dois vous marquer l'intérêt que vous inspirez

au gouvernement dont je suis l'organe ; et à cet égard, je trouve dans mon cœur des sentimens et des réflexions que je desire de faire passer dans les vôtres.

Si la république est en droit d'attendre le retour d'une gratitude profonde de la part des jeunes élèves à qui elle procure les avantages de l'instruction dans tous les genres, vous êtes plus spécialement encore appelés à lui payer ce tribut de reconnoissance.

En effet, l'art de la musique, dont elle se plaît à vous prodiguer les ressources, cet art ne faisoit point partie de l'instruction publique avant que la liberté vînt agrandir toutes les idées. Les principes du despotisme redoutoient justement la puissance des arts, et sur-tout cet esprit de fierté et d'indépendance, ce crime de la philosophie, dont ils étoient trop accusés. Pour dominer les arts, il falloit les corrompre. L'humiliante protection des cours les avoit ravalés au point de ne les faire considérer que comme des instrumens de la superstition, ou de simples objets d'amusement. L'astucieuse politique avoit soin de cacher au peuple les rapports que les arts ont avec les vertus. Aussi, plus un chanteur, plus un musicien, par des sujets dignes de Sybaris, et par une exécution digne de ces sujets, parvenoit à amollir les ames et à les plonger dans ces langueurs voluptueuses et léthargiques si favorables à l'esclavage, plus les puissances l'exaltoient, plus les flatteurs s'empressoient à le célébrer. Ces perfides caresses ressembloient aux prestiges dont Armide environne Renaud. Tel seroit encore l'état des arts, si la liberté, comme Ubald, ne leur eût présenté le miroir et ne les eût fait rougir des honteuses guirlandes dont ils étoient parés.

D'ailleurs, dans l'ancien régime on avoit un double motif pour avilir les arts. Les hommes qui se trouvoient

grands par le hasard de la naissance, ne vouloient pas qu'on le devînt par l'étude et par le talent. L'éclat dont on n'héritoit pas, leur étoit odieux. Leur orgueil irrité des distinctions arrachées par le mérite personnel, s'en vengeoit par tous les mépris dont pouvoit s'aviser la haine de l'égalité. On ne désarmoit qu'en rampant la jalousie du despotisme. Les arts humiliés par lui, jouets de l'insolence de ses valets titrés, n'obtenoient qu'à force d'affronts la tolérance de leur gloire et le pardon de leurs succès.

Loin de craindre l'indépendance, de repousser l'égalité, de haïr la philosophie, les principes républicains les provoquent et les appellent. Dans ces principes, on n'estime les institutions que par les développemens qu'elles peuvent fournir aux conceptions du génie, à la supériorité de l'esprit, et à la magnanimité du cœur. C'est dans ces vues que la France régénérée a fait de l'art de la musique une des bases de l'instruction publique. Il faut le dire et ne pas craindre d'être juste. C'est une des belles idées de cette convention nationale, si calomniée, mais si imposante ; si orageuse, mais si sublime, et dont la réputation grandit d'autant plus qu'on s'éloigne davantage de l'époque où elle étonna l'univers. La même année qui vit éclore la constitution, vit naître le Conservatoire. La convention avoit senti que le gouvernement représentatif doit s'emparer de cette diversité de dispositions dont la nature enrichit l'intelligence humaine, pour les diriger vers les grandes choses et faire jaillir la gloire nationale de l'exercice des talens dans tous les individus. C'est ainsi, jeunes citoyens, que sa prévoyance paternelle, en formant cet établissement, a été au-devant de vous pour vous initier aux mystères d'un art dont jadis les leçons, pour ainsi dire furtives,

ne s'achetoient qu'au poids de l'or, et par l'impulsion secrette que leur donnoit la monarchie, ne tournoient qu'à la dégradation des mœurs.

Ainsi donc, devant aux bienfaits de la patrie votre éducation musicale, vous devez, en retour à la patrie, les résultats entiers de cette éducation : mais pour vous rendre plus sensible l'obligation de ce devoir, faites-vous une idée bien juste et bien distincte de l'art que vous êtes appelés à exercer. On sait assez que la musique est la langue des sentimens et des passions : on sait que le chant est un soulagement naturel qu'une espèce d'instinct suggère à l'homme : mais ce n'est pas sous ce seul point de vue que votre art doit être envisagé. Consultez, jeunes citoyens, les oracles de la sagesse. Ecoutez les plus grands des philosophes. Le premier d'entr'eux (1) attachoit tant d'importance à la musique, qu'il ne dédaigna pas de classer les sons qui sollicitent aux vertus, et d'indiquer ceux qui provoquent aux foiblesses avilissantes. Un autre (2) considéroit votre art comme un des creusets où s'épurent les mœurs d'une nation. A l'âge de quatre-vingts ans, le plus vertueux des Romains (3) prenoit des leçons de musique, et gémissoit de n'avoir pu les recevoir plutôt. Si un peuple, parmi les Grecs (4), se distingua par les excès d'une affreuse férocité, ses contemporains rejetèrent ce funeste penchant au crime, sur le dédain constant de ce peuple pour la musique. Enfin, dans l'antiquité, cet art fut toujours de moitié dans les exhortations à la vertu. Les loix divines et humaines,

---

(1) Platon.
(2) Aristote.
(3) Caton.
(4) Le peuple de Cynète.

les éloges des grands hommes et des belles actions, tout ce qui pouvoit enflammer les esprits de l'amour du bien, ne se présentoit jamais au respect et à la recommandation des peuples, qu'entouré des charmes de la musique, qu'aidé de ces accords touchans qui disposent l'ame à s'ouvrir à l'enthousiasme du beau, à la puissante impression de la vertu, à la force des bons exemples.

Eh ! quel fut, citoyens, le but moral qui détermina la nation française à conquérir sa liberté ? Quelle est cette vertu constante de la révolution, que la malveillance essaya tant de fois de couvrir d'un voile calomnieux, et qui, toujours plus lumineuse, a dissipé sans cesse du feu de ses rayons l'obscurité profonde où ses ennemis acharnés se flattoient de l'ensevelir ? Quelle est-elle, en effet, si ce n'est l'opiniâtre volonté de remonter à cet état de sagesse et de gloire, de pureté et de splendeur, long-tems heureux partage du petit nombre de peuples qui connurent la grande science d'être libres ? Vous voyez donc la place éminente que vous réserve dans le régime républicain, l'art sublime dont la patrie vous a dotés. Porter les hommes à la vertu, accélérer les pas des héros vers la victoire, attacher les citoyens aux institutions et aux solennités nationales, enchaîner leurs organes et lier leurs affections au souvenir de leur pays ! quel magnifique partage dans la masse des obligations auxquelles les droits des sociétés assujétissent tous les hommes ! Et voilà les destins qui vous attendent, si vous parvenez à vous bien pénétrer de la véritable direction que le musicien doit donner à son art pour le rendre utile à sa patrie.

Et qu'on n'accuse pas d'exagération les encouragemens

que je me plais à vous offrir. Non, non, qui flatte veut tromper ; et j'aime trop les arts pour tromper les artistes. Il est pour jamais effacé le tems où l'on auroit osé révoquer en doute l'influence de la musique sur les ames généreuses, et où l'on traitoit de chimères l'empire qu'elle exerça sur les peuples libres de l'antiquité ! S'il faut du génie pour exercer les arts, n'en doutons pas, il faut de l'énergie pour en sentir les beautés, il faut de la vertu pour entendre leur langage. Les disciples de Pythagore avoient recours à la musique pour s'exciter aux grands dévouemens. L'expérience nous a prouvé qu'à cet égard leur philosophie éclairée jugeoit très-bien des élémens dont se composent les grands cœurs. Eh ! qui de nous se rappellera jamais sans émotion cet air, précurseur des combats, qui tant de fois présida aux victoires de nos guerriers ? ce refrain triomphal qui les a conduits sur les bords du Rhin et du Danube, de l'Adige et du Nil ? cet hymne qui s'est tellement approprié la liberté, qu'il s'est emparé même de son immortalité ? Qu'importe que des organes perfides, que des lèvres impures et sanglantes l'aient profané ! Les accens d'Apollon n'ont pas cessé d'être divins, parce que Néron toucha la lyre. Oui, citoyens, cet air est devenu un cantique national, sacré pour les Français. Quelle puissance lui ravira jamais ses vingt armées, ses mille victoires, les échos de l'Europe, l'étonnement de l'Afrique et les hommages du monde ! Ainsi Sparte avoit ses chants de gloire ; ainsi la Grèce triomphoit de Xercès aux mélodieux accords de ses guerriers ; ainsi l'Helvétie module encore, au bout de six cents ans, l'air simple et sublime, antique monument des mœurs pures de ce héros, de ce Guillaume Tell, fondateur vénérable de sa première li-

berté. Un silence farouche ou des cris barbares, voilà le prélude des combats pour les soldats esclaves, et la déroute est à leur suite : la gaîté des chants et la confiance du courage, voilà le préliminaire des peuples libres, et la victoire les couronne.

Soyez donc glorieux, jeunes citoyens, des progrès que vous avez faits et des palmes qu'ils vous ont méritées. Honorez-vous d'avoir aussi votre place sur les aîles de la Renommée, et que le bel art que vous avez appris, soit compté parmi les élémens de la moralité des peuples libres. Un instant heureux viendra, l'humanité l'attend, le gouvernement généreux de la grande nation l'appelle, l'empressement de trois cents mille jeunes Français, armés à sa voix, l'assure : il viendra ce beau jour où la trompette guerrière ne demandera plus rien à votre génie ; alors, chantez les vertus, chantez les mœurs, chantez les mânes chéris de nos défenseurs, qui sont morts pour la liberté ; chantez l'immortalité de la patrie. Que vos accords soient riches du passé, soient pleins de l'avenir. Que dans vos compositions instrumentales, la fierté de l'homme libre et l'harmonie de l'ami de l'ordre impriment leur caractère majestueux. Refusez à des muses efféminées le honteux hymen qu'elles vous proposeroient. Elle n'est point la compagne d'Apollon la poésie qui dérobe le tyrse aux bacchantes. Il n'est de bons vers que ceux qui peignent la nature, qui célèbrent les arts, qui font aimer les mœurs, qui divinisent les vertus, qui foudroient les vices. C'est à ces signes que vous reconnoîtrez les véritables poëtes. Alors, marchez sans crainte avec eux ; le temple de mémoire est ouvert.

J'aime à le croire, citoyens, ces vérités vous sont

connues. L'exemple des professeurs célèbres à qui votre éducation est confiée, leurs entretiens que vous aurez goûtés, vous les auront déjà rendues familières. Ils vous auront appris que ceux des hommes en qui le penchant à la liberté, le besoin d'en jouir, l'audace nécessaire pour se la procurer, se firent le plus vivement sentir, furent dans tous les tems les artistes musiciens. Ils vous auront parlé de ces cadres brillans où si souvent le faste des rois tenta de les emprisonner. Ils vous auront peint cette impatience innée, ce tourment d'être libres, qui les forçoit à se répandre au-dehors. Ils vous auront montré les plus célèbres virtuoses, trop à l'étroit dans les palais, indisciplinés à l'or comme aux caresses dédaigneuses, s'élançant dans le bonheur de l'indépendance, errans dans l'Europe, partout sans patrie, parce que la liberté n'étoit nulle part ; avides de lauriers, par intérêt de gloire ; insubordonnés aux honneurs, par sentiment de fierté démocratique ; républicains nomades, cherchant en vain des vertus à chanter pour appaiser leur lyre, et, par la continuelle agitation de leur vie, attestant qu'il étoit dans la nature un bien dont la terre ne jouissoit pas. Ce bien, cette liberté, ces droits naturels, propriété de tous les hommes, impérieux besoin de tous les grands talens ; ce bonheur enfin que leur inquiétude pressentoit, la France l'a conquis, la France en est l'asyle. Désormais les artistes, les penseurs de tous les pays, trouveront dans son sein leur rendez-vous ou leur refuge. Voilà ce qu'envioient tous les grands maîtres dans votre art. Vous, jeunes citoyens, qui serez héritiers de ces rares génies, plus heureux qu'ils ne furent, cueillez une moisson qu'ils cherchèrent si vainement. Ils demandoient à l'histoire ce que leur siècle ne leur pré-

sentoit pas; vous, plus fortunés, profitez des bienfaits du siècle que la liberté vient de vous ouvrir, et prouvez que si les héros et les vertus n'appartiennent qu'aux peuples libres, les prodiges de l'harmonie, les vrais musiciens enfin ne naissent que pour les vertus, ne chantent que pour les héros, ne s'animent jamais que pour la liberté.

A ce discours, souvent interrompu par des applaudissemens universels, succéda la distribution des Prix. Le Secrétaire du Conservatoire proclama, dans l'ordre suivant, la nature des Prix, les noms des Élèves qui les ont remportés, et ceux de leurs Professeurs.

Les Élèves furent présentés, par leurs Professeurs respectifs, au Ministre de l'Intérieur, qui remit à chacun une branche de laurier, avec les objets composant le Prix qui lui fut décerné.

PREMIERS PRIX.

ACCOMPAGNEMENT.

Citoyen *Jean-François Braun*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Catel.)

Le Prix consiste en cinq Partitions.

CHANT.

. . . . . (Il n'y a pas eu lieu à premier Prix.)

Le Prix consistoit en dix Partitions.

HAUTBOIS.

Citoyen *Henri-Noël Gilles*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Sallantin.)

Le Prix consiste en un Hautbois.

Cor.

Citoyen *Joseph Lambert* (1), du département de la Moselle.

(Professeur, citoyen Frédéric Duvernoy.)

Le Prix consiste en un Cor.

Basson.

Citoyen *Jean Judas*, du département de l'Ain.

(Professeur, citoyen Ozi.)

Le Prix consiste en un Basson.

Flute.

Citoyen *Antoine Grandjean*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Devienne.)

Le Prix consiste en une Flûte.

Clarinette.

Citoyen *Isaac Franco*, du département de la Gironde.

(Professeur, citoyen X. Lefevre.)

Le Prix consiste en une Clarinette en *Ut*, et une Clarinette en *Si*.

Violon.

Citoyen *Jean Verdiguier*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Gaviniès.)

Le Prix consiste en un Violon.

Violoncelle.

Citoyen *Emmanuël Guérin*, du départ. de Seine et Oise.

(Professeur, citoyen Levasseur.)

Le Prix consiste en un Violoncelle.

---

(1) Le Ministre de l'Intérieur, satisfait du succès obtenu par le citoyen Auguste Blangy, dans l'exécution de la partie que devoit remplir le citoyen Lambert, décida qu'une palme seroit décernée à ce jeune Élève.

PIANO.

Citoyen *Louis Pradère*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Gobert.)
Le Prix consiste en un choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

SECONDS PRIX.

ACCOMPAGNEMENT.

Citoyenne *Thérèse Villeneuve*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Rigel.)
Le Prix consiste en une Partition.

CHANT.

Citoyenne *Georgette Boëly*, du département de Seine et Oise.
(Professeur, citoyen A. Adrien.)

Citoyenne *Thérèse Desmares*, du départ. de la Seine.
(Professeur, citoyen Lays.)

Citoyenne *Clotilde Romain*, du département de la Seine
(Professeur, citoyen Lays.)

Citoyenne *Aimée-Jeanne Philippon*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Guichard.)
Chacun de ces Prix consiste en une Partition.

HAUTBOIS.

. . . . . .

COR.

Citoyen *Pierre-François Colin*, du département de Seine et Oise.
(Professeur, citoyen Buch.)
Le Prix consiste en un choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

BASSON.

. . . . . .

FLUTE.

Citoyen *Alexandre Moudru*, du département de la Haute-Vienne.

(Professeur, citoyen Devienne.)

Citoyen *Joseph Guillou*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Devienne.)

Citoyen *Jean-Baptiste Lépine*, du départ. de la Seine.

(Professeur, citoyen Hugot.)

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

CLARINETTE.

Citoyen *Pierre Petit*, du département de la Seine.

(Professeur, citoyen Méric.)

Le Prix consiste en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

VIOLON.

Citoyen *Luc Guéné*, né à Cadix.

(Professeur, citoyen Gaviniès.)

Citoyen *Marcel Duret*, du département de Seine et Oise.

(Professeur, citoyen Gaviniès.)

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

VIOLONCELLE.

. . . . . .

PIANO.

Citoyen *Jean Mérand*, du département du Puy-de-Dôme.

(Professeur, citoyen Ladurner.)

Citoyen *Jean-François Braun*, du départ. de la Seine.

(Professeur, citoyen Nicodamy.)

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

ACCESSITS (1).

Citoyenne *Césarine Davin*, du départ. de la Seine.
(Professeur, citoyen Schwentt.)

Citoyenne *Marie Bereytter*, du dép. de Rhône et Loire.
(Professeur, citoyen Tourette.)

* Citoyen *Philibert Samson*, du départ. de la Seine.
(Professeur, citoyen Marciliac.)

Citoyen *Victor Simon*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Fournier.)

Citoyen *Amélie Saint-Hubert*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Guthmann.)

Citoyenne *Marie Corbin*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Veillard.)

Citoyen *René Bénard*, du département de la Seine.
(Professeur, citoyen Braun.)

Chacun des Prix décernés portoit l'inscription suivante :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PREMIER / SECOND / ACCESSIT... } PRIX } décerné au citoyen . . . . . Élève du Conservatoire de Musique.

an VII de la République française.

Le cri unanime de *Vive la République* annonça la fin de cette séance, et des applaudissemens universels exprimèrent les sentimens d'intérêt qu'elle avoit fait naître.

---

(1) Les Accessits, spécialement affectés à la partie du Solfège, consistent en ouvrages élémentaires.

* Cet élève est mort depuis le concours ; son professeur reçut, du Ministre, la palme pour la remettre à sa famille.

OBSERVATIONS CRITIQUES (1)

Sur le talent des Élèves du Conservatoire qui ont obtenu des Prix, et qui ont été entendus dans l'exercice musical qui a précédé la distribution, le 14 frimaire an 7.

On a déjà eu occasion, l'année dernière, d'observer aux Élèves du Conservatoire que l'éloge seul n'éclaire point. Il encourage, excite l'émulation et fait la plus douce récompense du talent. Mais il pourroit aussi égarer et produire, à peu de chose près, l'effet de la flatterie. Pour approcher le plus près possible de la perfection en tout genre d'études, il est nécessaire de savoir à quelle distance on s'en trouve et comment on s'en éloigne. Mais cette vérité si utile et si difficile à connoître, parce qu'il est rare qu'on veuille la dire, de qui le jeune artiste l'apprendra-t-il ? quand est-il plus avantageux qu'il l'apprenne ? Il doit l'apprendre de ceux qu'il sait s'intéresser à ses succès et n'avoir aucun motif pour les déprécier : il doit desirer la connoître, avant que les habitudes soient arrêtées, lorsque le talent est assez

(1) Après le jugement des Prix pour le cours d'étude de l'an 5, le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire convaincu, que les Professeurs chargés de diriger les études dans une république, doivent à leurs Élèves la vérité toute entière, sans aucune considération pour l'amour-propre mal entendu ; que pour former de bons Artistes, les encouragemens et les éloges ne suffisent pas s'ils ne sont suivis d'une critique éclairée ; et que celle des défauts remarqués dans les Élèves couronnés, pouvoit les mettre à même de s'en corriger utilement pour leur talent, détermina le jury, chargé du jugement des Prix, à dresser des notes sur les qualités et les défauts des Élèves qu'il avoit entendus.

Ces notes publiées ont déjà produit un résultat satisfaisant.

souple pour prendre différentes formes, à l'époque où personne n'a le droit d'exiger tout ce qu'on peut espérer, et où l'Élève ne peut pas lui-même, sans une présomption extravagante, croire qu'il a tout acquis.

D'ailleurs, l'expérience a déjà justifié cette méthode, qui avoit été conseillée par l'amour des arts. Plusieurs des Élèves sur lesquels il avoit été fait, l'année précédente, des observations critiques, ont eu le courage et le bonheur de s'en corriger. Ils ont prouvé par-là qu'ils étoient dignes de recevoir des avis, et qu'on avoit rempli un devoir utile en les leur donnant. On a trop de motifs pour prendre intérêt aux Élèves qui viennent d'être couronnés, ils ont trop de droits à la bienveillance publique, pour ne pas les traiter avec la même estime.

PREMIERS PRIX.

Hautbois.

Citoyen Henri-Noël Gilles, élève du citoyen Sallantin.

A une belle qualité de son, de l'exécution et du style ; mais il a besoin d'acquérir de l'à-plomb et de la fermeté dans son jeu.

Cor.

Citoyen Joseph Lambert, élève du citoyen F. Duvernoy.

A une belle qualité de son et du style ; sa cadence n'est pas assez ferme ; il met de la roideur dans l'exécution des sons graves, les sons aigus sont durs et pénibles, les sons du médium sont beaux.

Basson.

Citoyen Jean Judas, élève du citoyen Ozi.

A beaucoup de facilité ; une exécution nette, mais monotone. Il a encore besoin de travailler son style et de phraser son chant.

VIOLONCELLE.

Citoyen Emmanuël Guérin, élève du citoyen Levasseur.

A une bonne exécution et de l'à-plomb ; mais il met souvent de la dureté dans son jeu, ce qui lui fait perdre de l'expression.

FLUTE.

Citoyen Antoine Grandjean, élève du citoyen Devienne.

A un joli son, de la précision, de l'exécution, de la justesse ; mais il ne met pas assez de chaleur dans son jeu, et il a besoin d'acquérir un style.

VIOLON.

Citoyen Jean Verdiguier, élève du citoyen Gaviniès.

A une belle exécution, de la justesse, de la netteté, de l'à-plomb ; mais en voulant tirer beaucoup de son il écrase la corde, ce qui donne de l'âcreté à son jeu.

CLARINETTE.

Citoyen Franco, élève du citoyen X. Lefevre.

A une belle qualité de son, de la justesse et de l'exécution ; mais cette exécution manque quelquefois de chaleur et d'onction, ce qui la rend monotone et souvent froide.

PIANO.

Citoyen Louis Pradère, élève du citoyen Gobert.

A une belle exécution et un jeu hardi ; mais il frappe trop fortement les touches, son expression est quelquefois maniérée et son doigté n'est pas très-sûr ; la main gauche sur-tout est moins exercée.

SECONDS PRIX.

COR.

Citoyen Pierre-François Colin, élève du citoyen Buch.

A un petit son, mais égal et agréable ; son intonation est juste ; sa langue est paresseuse, ce qui nuit beaucoup à son exécution ; son style n'est pas assez formé.

FLUTE.

Citoyen Joseph Guillou, élève du citoyen Devienne.

A un joli son, exécute foiblement les difficultés.

Citoyen Alexandre Moudru, élève du citoyen Devienne.

A une jolie embouchure, beaucoup de précision et de dispositions pour son âge. (Il a onze ans et demie.)

Citoyen Jean-Baptiste Lépine, élève du citoyen Hugot.

A beaucoup d'à-plomb dans son exécution ; un assez beau son, qui deviendra encore plus pur s'il parvient à rectifier la mauvaise position de sa bouche.

VIOLON.

Citoyen Luc Guénée, élève du citoyen Gaviniès.

A de la facilité, un bel archet, un beau son, un beau style ; mais il se laisse trop emporter dans son exécution, ce qui nuit à la précision.

Citoyen Marcel Duret, élève du citoyen Gaviniès.

A une bonne qualité de son, mais par fois des intonations douteuses ; il manque de légéreté dans son jeu, ce qui altère la pureté de son exécution.

CLARINETTE.

Citoyen Marie-Pierre Petit, élève du citoyen Méric.

A un beau son et de l'exécution ; mais il ne ménage point assez son haleine, ce qui, le forçant à couper ses phrases, lui ôte l'onction.

PIANO.

Citoyen Jean Mérand, élève du citoyen Ladurner.

A un toucher délicat, du style, exécute en général avec à-plomb ; cependant il s'emporte quelquefois, ce qui altère la netteté de son exécution.

Citoyen Jean-François Braun, élève du citoyen Nicodamy.

Il a une belle exécution et du style. Il seroit plus maître de son instrument, s'il n'étoit pas gêné par la position de la main, qu'il tient trop bas ; ce qui le force nécessairement à jouer du bras.

CHANT.

Citoyenne Georgette Boëly, élève du citoyen A. Adrien.

A une jolie qualité de son, le chant point assez animé, et n'ouvre pas assez la bouche, ce qui occasionne des sons étouffés.

Citoyenne Thérèse Desmares, élève du citoyen Lays.

A une jolie voix, phrase bien ; mais n'ouvre pas assez la bouche, ce qui nuit à la pureté du son et de l'articulation.

Citoyenne Clotilde Romain, élève du citoyen Lays.

Annonce de l'expression dans son chant, a une bonne articulation et la voix assez égale ; mais elle a besoin d'acquérir de la légéreté.

Citoyenne Aimée-Jeanne Philippon, élève du cit. Guichard.

A une petite voix, mais juste, le gosier facile; elle phrase assez bien son chant, a une bonne intonation, mais peu d'articulation.

Ces notes ont été rédigées d'après l'opinion des citoyens BERTON, BLASIUS (Pierre), BRAUN, CHÉRUBINI, DUVERNOY (Frédéric), GOSSEC, HUGOT, LADURNER, LAYS, LEFEVRE (Xavier), LEVASSEUR, MARTINI, OZI, RICHER, SALLANTIN, composant le jury chargé par le Ministre de l'Intérieur de procéder au jugement des Prix.